

MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JANVIER 2011.

Les élus au Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud, réuni le 31 janvier 2011, expriment leur refus de la dégradation des conditions d'étude et de travail qui va résulter de la Dotation Horaire Globale attribuée à l'établissement pour la rentrée 2011.

Ils ne peuvent se résoudre à accepter une dotation qui prévoit une perte de 24,5 heures et contraint Monsieur le Principal et le Conseil d'Administration à devoir choisir entre une surcharge des classes (27 élèves en troisième) ou une disparition des heures du projet qui font la spécificité de l'établissement (ateliers de français et de mathématiques en 6^{ème} pour travailler sur les fondamentaux, dédoublements permettant de vrais travaux pratiques en sciences, langues anciennes enrichissant la culture des élèves, etc.) .

Ils ne peuvent non plus admettre les conséquences de cette dotation sur l'encadrement pédagogique des élèves, c'est-à-dire la perte de l'équivalent d'un temps plein et demi d'enseignant pour un effectif constant, qui se traduira par la suppression effective de deux postes et la création ou l'alourdissement des compléments de service donnés à l'extérieur. La surcharge de travail pour les enseignants liée à l'augmentation du taux d'heures supplémentaires annuelles (8,7 % de la DHG) nuira également aux conditions d'étude des élèves.

En conséquence, ils votent contre la proposition de structure et de répartition de la DHG qui leur est proposée, non pour remettre en cause le travail de Monsieur le Principal, contraint à gérer une pénurie, mais pour contester la réduction alarmante des moyens attribués.

Enfin, ils demandent l'attribution de moyens supplémentaires en heures poste, au lieu des HSA incluses dans la DHG, afin de permettre le maintien à la fois de la 23^{ème} division et des heures du projet d'établissement.